

Article 21 du projet de loi sur l'immigration : L'Etat s'engage

Les grandes associations de solidarité* ont été reçues ce jour par Martin Hirsch Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté et des membres des cabinets du Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du Codéveloppement, du Ministre du logement et de la ville, du cabinet des relations avec le parlement, et un conseiller du premier ministre.

Elles ont demandé de façon ferme et unanime la suppression de l'article 21 du projet relatif à l'immigration, qu'elles considèrent comme contradictoire avec le principe d'accueil inconditionnel et les valeurs qu'elles défendent.

Elles ont démontré son caractère, au mieux inutile, au pire dangereux, notamment en termes de santé publique.

Les représentants du gouvernement se sont engagés à relayer auprès du parlement leur demande de suppression et à garantir dans tous les cas les conditions actuelles d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement de toute personne avec ou sans papiers.

Les associations tout en prenant acte de cet engagement, restent mobilisées pour obtenir le retrait de l'article 21 et ne manqueront pas de rappeler au gouvernement sa responsabilité pleine et entière sur cette question.

Contact Presse :

Emmaüs France – Sandrine Witeska - 01 46 07 97 43 / 06 16 46 27 51

Fnars - Sylvaine Villeneuve - 06 63 66 11 24

Emmaüs France, la Fondation Abbé Pierre, la Fnars (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale), Fondation de l'Armée du salut, les restos du cœur, les petits frères des pauvres, le Secours Catholique, l'association des cités du Secours Catholique